

N°2021-43

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept mai, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc Monnet, Maire, en suite de convocation en date du vingt mai deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczak, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Michel MAillard, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BALENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Emmanuel CHARETTE

Absents ayant donné procuration :

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Annie BAGGIO donne procuration à Véronique ROTTELEUR

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention, dans le cadre de la gestion de l'Ans, pour le projet de rénovation énergétique et de modernisation des équipements (remplacement du revêtement de sol et de l'éclairage) du complexe sportif.

Un projet de rénovation de la toiture et de modernisation des équipements (remplacement du revêtement de sol et de l'éclairage) du complexe sportif sis 75, rue de Roubaix est prévu sur l'année 2021. Il a pour objectif d'optimiser l'isolation et de garantir la pérennité du bâtiment.

Ce programme de rénovation est évalué à 348 080,33 € HT.

Le programme d'investissement portant sur cette opération pourrait faire l'objet d'un subventionnement, au titre du Plan Rénovation Energétique Régional, dans le cadre de la gestion de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 80% soit 207 584,26.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement, auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour le programme d'investissement, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet		348 080,33€ HT
Agence Nationale du Sport	80% au titre du Plan Rénovation Energétique Régional	278 464,26 €
Commune	Autofinancement	69 616,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention, auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour financer cette opération, à hauteur de 80%.

Article 2 : La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

